

Fonds de l'Avenir de la SANB Inc.
Procès-verbal de la 28^e assemblée générale annuelle
Tenue le 11 juin 2022
Danny's Inn, Beresford (N.-B.)
Visioconférence et en personne

1. Ouverture de la réunion

Ali Chaisson, directeur général de la SANB, procède à l'ouverture de la réunion à 8h30.
Il n'y a personne de présent sur le Zoom.

2. Vérification du quorum

Selon l'article 8.5 du *Règlement général*, le quorum est atteint lorsque sont réunis au moins 20 membres votants de la SANB, dont au moins un membre issu de la majorité des régions de la SANB. Après vérification dans la salle et sur la plateforme Zoom, le quorum est atteint. Les procédures pour la plateforme Zoom et Slido sont expliquées aux participants et aux participantes qui ont reçu le lien par courriel pour y avoir accès. Par la suite, un test sur la plateforme Slido est essayé pour assurer un bon déroulement.

3. Élection d'un président ou d'une présidente d'assemblée

Proposition de Paulette Sonier-Rioux appuyée par Alexandre Cédric Doucet :

28-AGA-R01	Que Gilles Haché soit nommé président d'assemblée de la 28^e assemblée générale annuelle du Fonds de l'Avenir de la SANB Inc.
------------	--

Adoptée.

Le président d'assemblée, Gilles Haché, explique les procédures d'usage.

4. Adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Proposition de Jeanne Godin appuyée par Nicole Sluyter:

28-AGA-R02	Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté.
------------	--

Adoptée.

5. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle

Proposition de Jean B. Lafontaine appuyée par Gérald Arsenault :

28-AGA-R03	Que le procès-verbal de la 27^e assemblée générale annuelle soit adopté tel qu'il a été présenté.
------------	--

Adoptée.

6. Rapport du président

Le président, Gilles Haché, fait la lecture de son rapport qui a été distribué aux membres et qui est également disponible sur la plateforme membre.

Proposition de Serge Brideau appuyée par Nathalie Brideau:

28-AGA-R04	Que le rapport de Gilles Haché, président du Fonds de l'Avenir de la SANB Inc. soit adopté tel qu'il a été présenté.
------------	---

Adoptée.

7. Rapport d'investissements

Le trésorier, André Lépine, présente le rapport d'investissement de Serge Sonier d'Assante.

31 mars 2022

Unis	170 059 \$
Assante	263 185\$

Placement variable 1 439 735\$

Il explique la page 4 qui parle de répartition des Fonds selon le Règlement financier qui doit se situer entre 30 % et 60 %. Au 31mars, la répartition est au taux de 59%.

Il y aura des investissements pétroliers. M. Sonier s'est engagé à faire ce changement dans les années futures afin de s'assurer que le Fonds de l'Avenir investisse dans des groupes responsables.

Proposition Simon Ouellette appuyée par Hubert Dupuis:

28-AGA-R05	Que le rapport d'investissement au 31 mars 2021 de la firme de Gestion du Patrimoine ASSANTE soit adopté tel qu'il a été présenté.
------------	---

Adoptée.

8. Ratification des états financiers vérifiés au 31 mars 2022

Rémi Boudreau, de la firme de vérification Allen Paquet et Arseneault, présente le rapport d'auditeur indépendant. Il confirme que le Fonds de l'Avenir suit bien les normes comptables et présente les actifs et les passifs ainsi que les résultats au 31 mars 2022.

Proposition d'André Lépine appuyée par Gérald Arsenault:

28-AGA-R06	Que les états financiers vérifiés du Fonds de l'Avenir de la SANB Inc. au 31 mars 2021 soient adoptés tels qu'ils ont été présentés.
------------	---

Adoptée.

9. Choix de l'auditeur

Proposition Maxime Boudreau appuyée par André Lepine:

28-AGA-R07	Que la firme d'audit du Fonds de l'Avenir de la SANB Inc. soit la même que celle de la SANB.
------------	---

Adoptée.

10. Propositions

Le président explique le tableau que les membres ont reçu à l'avance.

Proposition de Jean Bernard Lafontaine appuyée par Paulette Sonier Rioux

28-AGA-R08	Que le conseil d'administration du Fonds de l'Avenir de la SANB recommande aux membres que 100 000 \$ soient versés au fonds de réserve de la SANB pour l'année financière 2021-2022.
------------	--

Adoptée.

11. Élections

Le directeur général de la SANB, Ali Chaisson, est demandé à présider les élections.

Selon le *Règlement général*, le conseil d'administration doit être composé d'au moins six administrateurs et administratrices élu·e·s par les membres et à la discrétion du conseil d'administration de la SANB; jusqu'à quatre personnes supplémentaires peuvent être nommées.

Ali Chaisson mentionne que Gilles Haché, Paulette Sonier-Rioux, Jacques G. Albert et Jean-Bernard Lafontaine ont terminé leur mandat et souhaitent renouveler. Jocelyne Haché ne désire pas renouveler son mandat. Il reste un an au mandat de André Lepine, Jeanne Godin et Donald Bastarache.

Ali Chaisson lit les règlements et demande ensuite à deux reprises s'il y a d'autres candidatures dans la salle.

Jeanne Godin propose Séraphin Vandegar comme candidature.

Séraphin Vandegar accepte la proposition.

Déclaration de la liste adoptée par acclamation.

Félicitations aux personnes suivantes qui composent maintenant le Conseil d'administration du Fonds de l'Avenir de la SANB Inc. : Paulette Sonier-Rioux, Gilles Haché, Jean-Bernard Lafontaine, Jacques G. Albert, André Lépine, Donald Bastarache, Jeanne Godin et Séraphin Vandegar.

Ali Chaisson annonce qu'il y aura une courte réunion du conseil d'administration du Fonds de l'Avenir tout de suite après pour nommer les personnes aux postes.

13. Levée de la séance

Proposition de Gérald Arsenault :

28-AGA-R09	Que la séance soit levée à 8h50
------------	--

Adoptée.

Gilles Haché
Président

Paulette Sonier-Rioux
Secrétaire